



### PROTECTION SOCIALE

**6,5 M de bénéficiaires de la sécurité sociale** (chefs d'entreprises indépendants, actifs et retraités)

Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants – CPSTI

**2,1 MRD€ de prestations vieillesse** versée dans le cadre du régime complémentaire des indépendants.

Caisse nationale d'assurance vieillesse

**1639 €** montant brut moyen de la pension pour les travailleurs indépendants en Belgique Systeme fédéral des pensions

**2,4% des travailleurs indépendants** bénéficient de prestation maladie au Portugal.

Observatoire social européen

### TRAVAIL

**11,7 % de travailleurs indépendants** soit 3,2 millions de personnes. Insee

**37 % de femmes parmi des travailleurs indépendants.** Elles ont en moyenne 46 ans contre 49 ans pour les hommes. URSSAF

**50 H** moyenne travaillées par semaine Comptoir de la nouvelle entreprise – Malakoff Humanis

**14,3 % des travailleurs** sont indépendants Eurostat

**28 M de travailleurs** dans les plateformes numériques dans l'Union européenne Commission européenne

**32,4% de femmes** sont des travailleurs indépendants Eurostat

### ÉCONOMIE

**23 M** de travailleurs sont employés via l'intermédiaire d'une plateforme, **en 2025**, ce nombre devrait atteindre **43M.** Commission européenne

### SOCIÉTÉ

**18 % des 18-30 ans** se projettent comme travailleur indépendant. IFOP

**15 % des travailleurs indépendants** sont confrontés à un symptôme d'épuisement professionnel. BPI France

**93 % des indépendants** estiment qu'il est urgent d'avoir les mêmes droits sociaux que les salariés Association pour le droit à l'initiative économique- ADIE

**36 % des travailleurs indépendants** belges estiment que leur santé mentale est mauvaise Union des classes moyennes – UCM

**36,3 % Augmentation des dépressions et des burn-out** depuis 2019. Institut national d'assurance maladie-invalidité INAMI

**60 % de travailleurs indépendants européens** à indiquer avoir opté pour ce statut par choix plutôt que par nécessité Eurostat

*ça c'est dit!!!*

« Trop de travailleurs de plateformes sont aujourd'hui de faux indépendants, coincés dans les limbes, sans droits du travail ni protection sociale. [...] Nous veillerons à ce qu'ils soient reconnus comme salariés ou indépendants, en fonction de leurs conditions de travail réelles.. Les partenaires sociaux pourront négocier la manière dont les algorithmes prennent des décisions concernant les conditions de travail. » "le Parlement européen du projet de directive « Travailleurs des plateformes : protection et conditions de travail améliorées »)